BUREAU TECHNIQUE VERBRUGGHEN
ASBL
BTV
Organisme de contrôle agréé

BTV BRUXELLES
Chaussée de Ruisbroek 75
1190 Bruxelles
Tél. 02 230 81 82
Fax 02 230 80 08

BTV ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

Bureau régional : DE LITGE 04/03.1972

V. ref.:
N. ref.:
RAPPORT N° 135/12 M 21 /03

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION : Rue des Champs 17A 4624 Romsée
PROPRIETAIRE : [redacted]
Adresse :
DEMANDEUR : idem
Adresse :
INSTALLATEUR : SPRL KEKE CEC
Adresse : Rue des Heids 107, 4610 Queue-du-Bois
TVA ou CI :

EAN :
Ref.: Compteur n° 30 D1668
Index : D: 010335,6 N: 007224,0

Date du contrôle : 21/11/12 Type de contrôle : examen de conformité ~~- visite de contrôle suivant :~~
(RGIE art. 270) ~~(RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RGIE art. 276bis) (A.R.2.0.2000) (HOPT art.202) (R.T. art. 221) (Prescriptions distributeur)~~
Type d'installation : Nouvelle - ~~Extension - Modification - Temporaire - Renforcement - vente d'habitation~~ ; Type locaux : Domestique
Début travaux : Fondations avant - ~~après~~ 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - ~~1.1.88~~ RGIE art. 86
Raccordement : Tension 2x230 V Protection raccordement 50 A
Câble aliment. tableau. princ. : 4 x 10 mm² Inter.gén. : type Bloc 63A
Type électrode de terre : ~~boucle - barres~~ - piquets - ~~conducteur horizontal~~ Schéma : TT
Nombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits term.: 9 ; RA : 45 Ohm; RI tot 210 MOhm
Facteurs d'influences externes:

DESCRIPTION :

Voir schémas en annexe

RH0032144

1 - Contrôle Electrique

CONTROLES effectués : voir verso
INFRACTIONS CONSTATÉES ~~ET/OU NOTES~~ :

Néant

NOTES : - Le contrôle ne porte que sur les parties visibles et accessibles.

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE
Vu le :
le responsable du distributeur
nom :
signature :

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION
1. L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 21/11/2037 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.
2. ~~L'installation n'est pas conforme.~~
3. ~~L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens. L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée par le (même) organisme avant le :~~

L'AGENT VISITEUR : n° + nom + signature 135/Rousselle.o

Le directeur,

BELAC 115-INSP

Form. 382B - 01/2012

[redacted]

e des Champs 7A

124 Ramsel

1

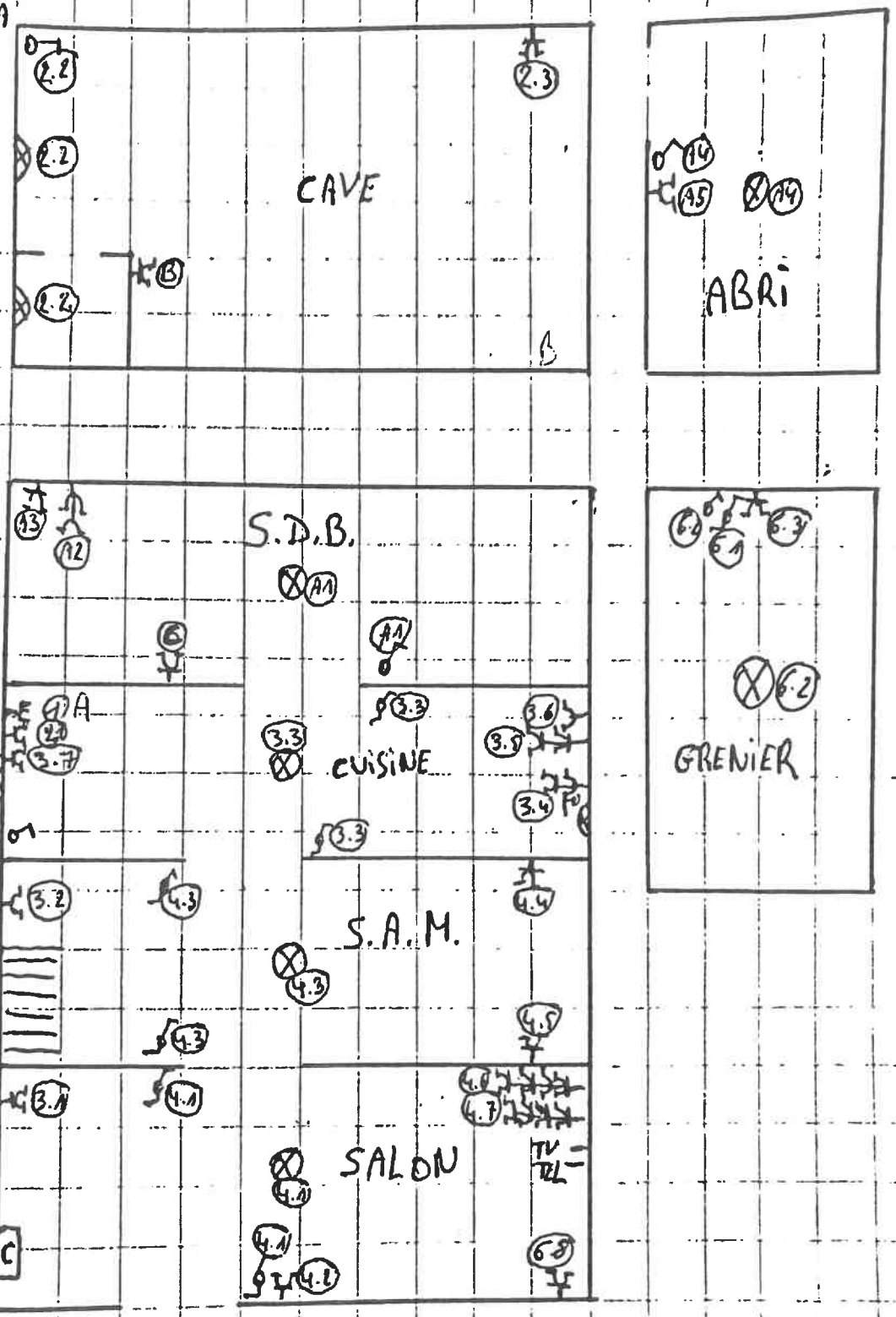

BTV

ROUSSELLE OLIVIER

☎ 0499/52.01.67

[redacted]

Rue des Champs 7A
4624 Romsée

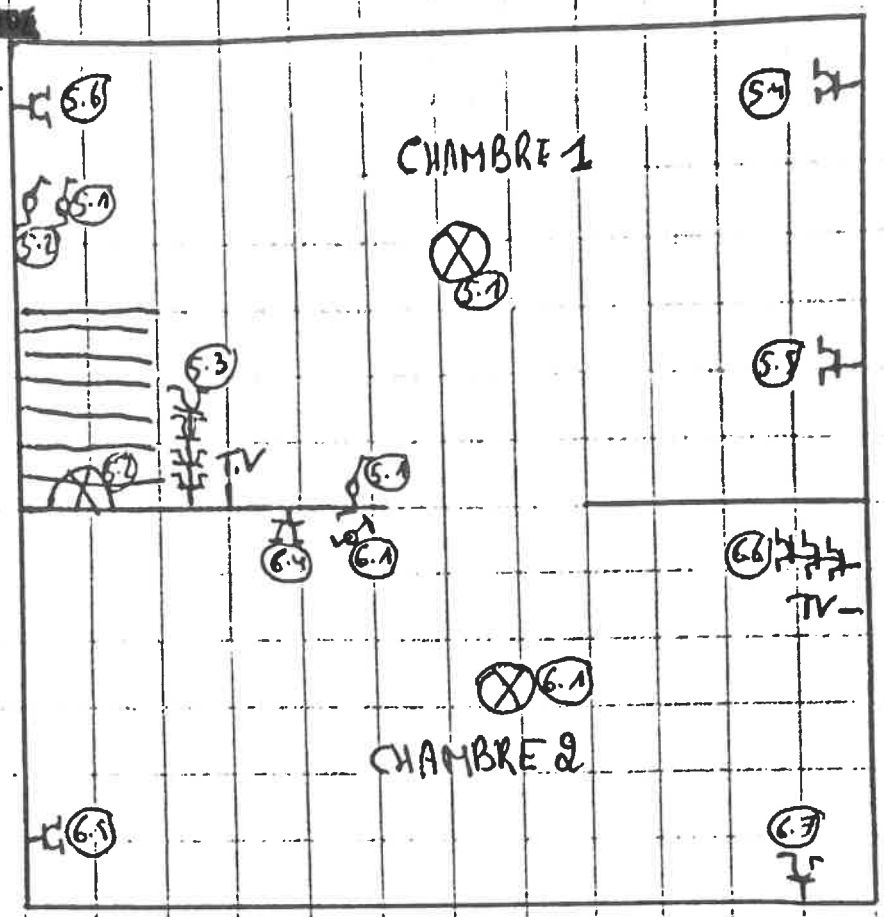

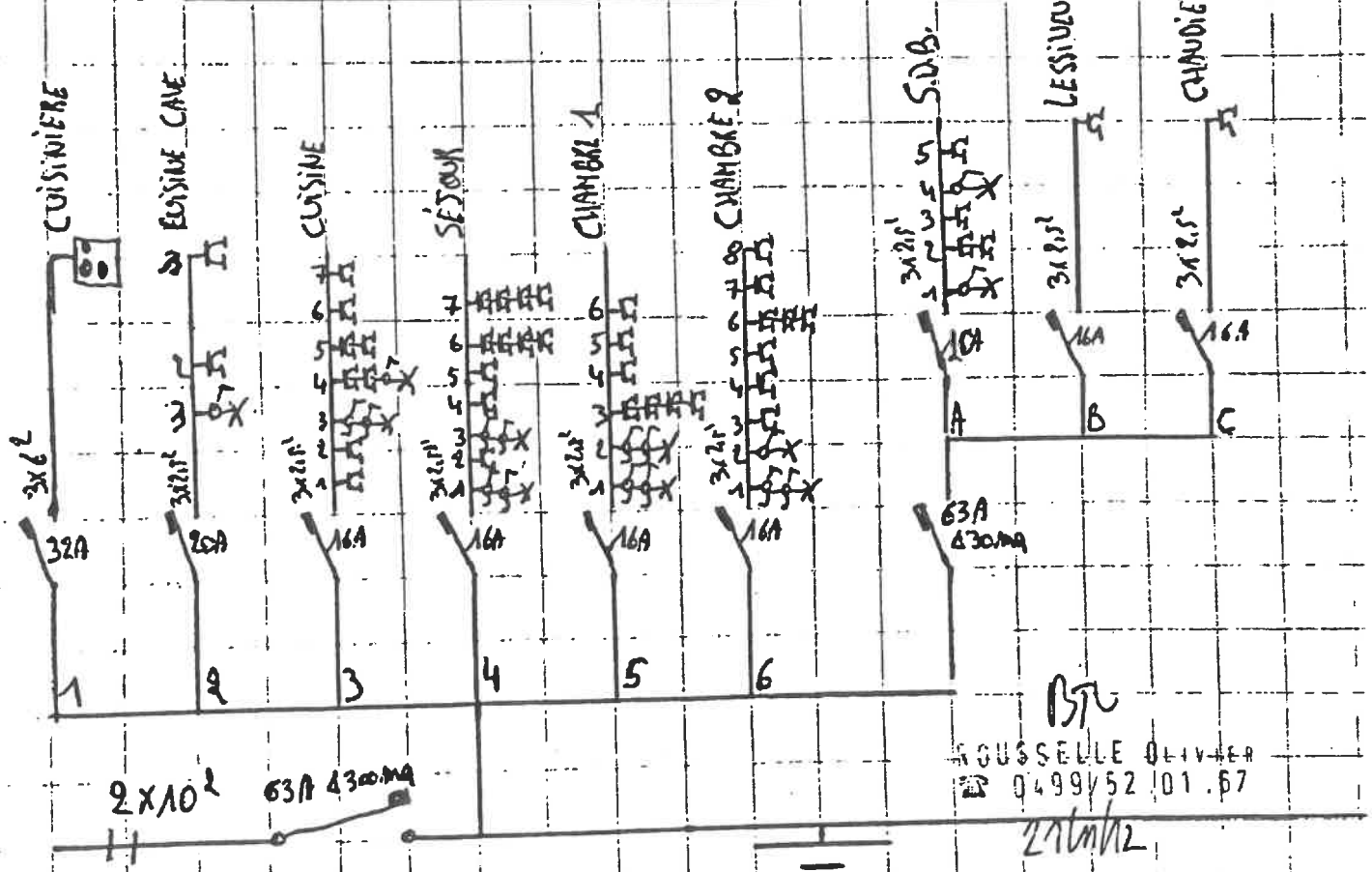

GOUSSELLE OLIVIER
☎ 0499/52.01.67

27/11/12